



Etablissement public territorial de bassin



GEMAPI & ruissellement le bassin Oise Aisne dans le département Meuse



Le bassin Oise Aisne

- Préfecture, Sous-Préfecture
- Route principale
- Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Rivière Domaniale non navigable
- Sites aménagés par l'Entente Oise Aisne

Surfaces urbaines inondables

- > à 250 ha
- 161 - 250 ha
- 91 - 160 ha
- 61 - 90 ha
- 26 - 60 ha
- 16 - 25 ha
- 10 - 15 ha



Etablissement public territorial de bassin



L'Entente Oise Aisne

- institution interdépartementale créée en 1968
- mission : la lutte contre les inondations
- par extension : mission de préservation des milieux aquatiques
- réalisation d'ouvrages d'écrêtement des crues (PI)
- aides aux collectivités (GEMA) et travaux sur le DNN

Migration en SMO
en cours

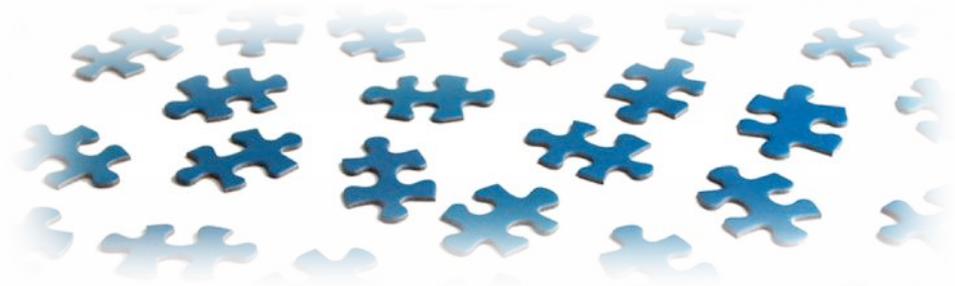


Remarque : le ruissellement et l'érosion des sols (partie de l'item 4) est complémentaire du PI
MAIS n'est pas dans GEMAPI

Intérêt d'aller vers une approche globale du risque d'inondation



- Quelle gouvernance à terme ?
- pour GEMA, les structures intercommunales existent et perdureront par représentation-substitution
 - pour PI, l'enjeu est la solidarité de bassin



Quelle gouvernance à terme ?

- Sur PI, > soit des territoires urbanisés exposés aux inondations (4 TRI)
> soit des territoires ruraux sensibles aux coulées de boue

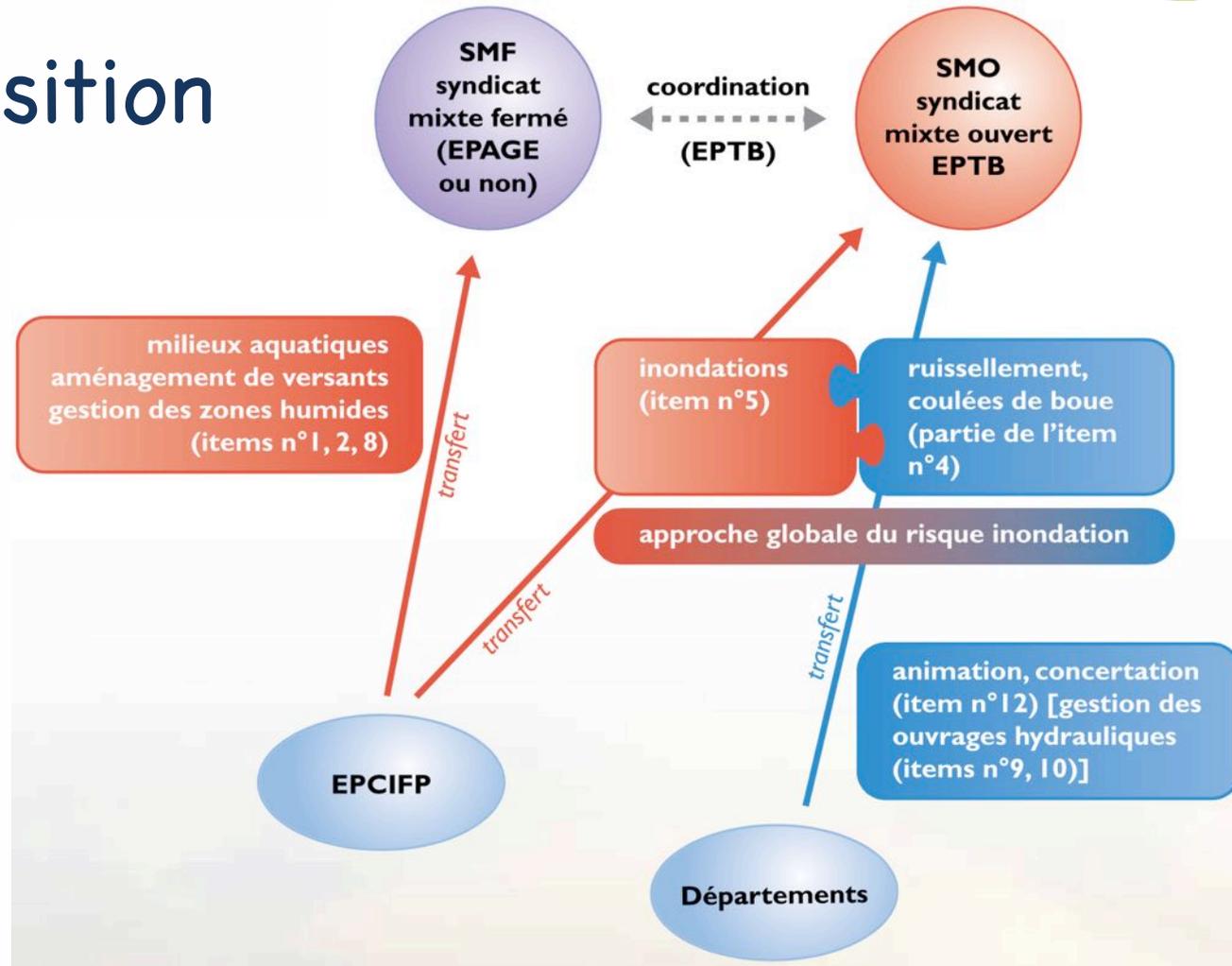


idée : disposer des deux compétences dans la même collectivité pour que chacun y trouve un intérêt

Notre proposition

- La compétence 4 (ruissellement et érosion des sols) est facultative et partagée
- Nous nous proposons de la recevoir du Département
- Une structure locale peut aussi l'exercer en la recevant de la commune
 - Soit choix du maître d'ouvrage
 - Soit possibilité de subventions

Notre proposition



Notre proposition / les points forts

- Les EPCI ruraux viennent pour bénéficier des actions sur le ruissellement financées par les départements
> ils bénéficient d'actions locales tant pour le ruissellement que pour le débordement
- Approche globale du risque, la réponse à un problème peut mobiliser tous les outils : protection, hydraulique douce, gabions, résilience, bassin d'orage, etc.
- Des programmes d'actions concertés localement sur des sous-bassins

Notre proposition / les points forts

- Une mutualisation des moyens, l'accès aux compétences techniques nécessaires à PI
- Cofinancement d'ouvrages d'intérêt général qui abaissent les niveaux en cas de crue
- Capacité à capter des financements (Plan Seine, PAPI, stratégie locale de la DI)

Conclusions

- L'enjeu, pour l'Entente, est de reconstituer la solidarité de bassin pour décliner des programmes d'actions cohérents à toutes les échelles de territoires (ouvrages sur « grands axes » et actions locales à la demande
- Proposition de conserver les CD membres qui apportent le ruissellement et permettent (1) d'agir sur toutes les composantes du risque (2) de rendre l'adhésion à l'Entente attractive